

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation	
PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER	
Procès verbal du 6 avril 2009	<p>Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 6 avril 2009 à 20 h.</p> <p>Sont présents : les conseillers Sylvain Labrecque, Viateur Fournier, Normand Raby, Yves Boissonneault, Dany Bolduc et David Boissonneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Beaudoin, maire.</p> <p>Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.</p>
Ordre du jour du 6 avril 2009	<p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 6 avril 2009</p>
	<ol style="list-style-type: none"> 1 <i>PRIERE</i> 2 <i>MOT DE BIENVENUE</i> 3 <i>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i> 4 <i>AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR</i> 5 <i>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2009</i> 6 <i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</i> <ol style="list-style-type: none"> 6.1 Paiement des comptes 6.2 Départ de l'adjointe administrative 6.3 Formation pour les présidents d'élection 6.4 Congrès ADMQ 2009 6.5 Entente avec la SADC d'Arthabaska-Érable 6.6 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement d'emprunt décrétant des dépenses pour la réfection de l'édifice St-Louis 6.67 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement d'emprunt pour le financement accordé à la Corporation des Aînés de Lyster 7 <i>TRANSPORT</i> <ol style="list-style-type: none"> 7.1 Octroi contrat pour le nivelage 7.2 Octroi contrat pour le nettoyage de fossés 7.3 Octroi contrat pour le granulats concassé 7.4 Octroi contrat pour le chlorure de calcium 7.5 Abrogation de la résolution 051-2009 pour le rapiéçage et recouvrement bitume 7.6 Demande de prix pour le bitume 7.7 Entretien de la Petite Ligne 8 <i>HYGIENE DU MILIEU</i> <ol style="list-style-type: none"> 8.1 Achat d'un débitmètre magnétique 9 <i>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</i> <ol style="list-style-type: none"> 9.1 Prévisions budgétaires 2009 de l'OMH 9.2 Autorisation de paiement à l'OMH de Lyster 9.3 Nomination au conseil d'administration de l'OMH 9.4 Frais communs Édifice St-Louis 10 <i>AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET URBANISME</i> <ol style="list-style-type: none"> 10.1 Demande de Les Atocas de Lyster 10.2 Demande de Ferme Pic Rouge 10.3 Vente d'un terrain sur la rue Préfontaine 11 <i>LOISIRS ET CULTURE</i> <ol style="list-style-type: none"> 11.1 Achat de buts à soccer et barrières 11.2 Embauche de Nathalie Martel 11.3 Cours de sécurité au travail pour Mélanie Rodrigue et Nathalie Martel 11.4 Politique Sport-Action

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



- 11.5 Coordonnateur terrain de jeux
- 11.6 Formation des moniteurs du terrain de jeux
- 12 *PERIODE DE QUESTIONS*
- 13 *VARIA*
- 13.1 Journée FADOO à vélo
- 13.2 Demande de contribution Cadets de l'aviation
- 13.3 Demande d'aide financière Cercle des Jeunes Ruraux de l'Érable
- 13.4 Demande de financement de la Cellule Albatros de l'Érable
- 13.5 Souper bénéfice ORAPÉ
- 13.6 Paiement pour l'achat de couches de coton
- 13.7 Activités des bénévoles
- 13.8 Demande de contribution Centre d'action bénévoles de l'Érable
- 13.9 Adoption du procès-verbal séance tenante
- 14 *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE*
- 15 *LEVEE DE L'ASSEMBLEE*

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

069-2009
Adoption de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : DANY BOLDUC
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

070-2009
Inversion des points à l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les points à l'ordre du jour soient inversés au besoin par le maire.

ADOPTÉE

071-2009
Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mars 2009

**SUR LA PROPOSITION DE : SYLVAIN LABRECQUE
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2009 soit adopté.

ADOPTÉE

072-2009
Présentation des comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 8887 à 8926	121 406.08 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale	25 778.90 \$
Grand total des paiements	147 184.98 \$

ADOPTÉE

073-2009
Départ de l'adjointe administrative

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise temporairement la fermeture du poste d'adjointe administrative pour cause de manque de travail.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



<p>074-2009 Formation pour les présidents d'élection</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : VIATEUR FOURNIER IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à participer à deux journées de formation sans frais pour les présidents d'élection qui auront lieu les 20 et 21 avril à Québec. Les frais pour les repas seront puisés au poste Relations extérieures – Adm. (02 13000 493) et les frais pour le déplacement au poste (02 13000 310).</p>						
<p>075-2009 Congrès ADMQ 2009</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : DANY BOLDUC IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE ce conseil autorise la directrice générale à participer au Congrès 2009 de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec devant se tenir à Gatineau du 6 au 8 mai 2009. Les frais sont de 350\$ taxes en sus pour l'inscription. Cette dépense sera puisée au poste Cotisation, congrès - Adm. (02 13000 494). Les frais pour l'hébergement et les repas seront puisés au poste Relations extérieures – Adm. (02 13000 493), et les frais pour le transport au poste Frais de déplacement – Adm. (02 13000 310).</p>						
<p>076-2009 Entente avec la SADC d'Arthabaska-Érable</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>ATTENDU que Services Canada, par l'entremise de la SADC Arthabaska-Érable, désire la continuité du centre de services mobiles pour que les citoyens de la municipalité et des environs aient un accès facile aux services et aux prestations du gouvernement fédéral ;</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le maire, M. Marcel Beaudoin, et la directrice générale, Mme Suzy Côté, soient autorisés à signer le contrat 2839-09-0001 à intervenir avec la SADC Arthabaska-Érable pour assurer le service mobile Canada dans nos locaux.</p>						
<p>Avis de motion</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>Le conseiller Yves Boissonneault donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant l'exécution de travaux de réfection à l'Édifice St-Louis, ainsi qu'un emprunt pour en acquitter les coûts.</p>						
<p>Avis de motion</p>	<p>Le conseiller Normand Raby donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant le financement accordé à la Corporation des Aînés de Lyster pour la construction d'un édifice à logements pour les personnes autonomes et semi-autonomes, ainsi qu'un emprunt pour en acquitter les coûts.</p>						
<p>077-2009 Octroi contrat de nivelage</p>	<p>ATTENDU les soumissions reçues pour le nivelage :</p> <table border="1" data-bbox="402 2182 1143 2295"> <thead> <tr> <th><u>SOUSSIONNAIRE</u></th> <th><u>PRIX / HEURE (avant taxes)</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Excavation Marcel Paradis</td> <td>89.00\$</td> </tr> <tr> <td>A. Grégoire et Fils</td> <td>100.00\$</td> </tr> </tbody> </table>	<u>SOUSSIONNAIRE</u>	<u>PRIX / HEURE (avant taxes)</u>	Excavation Marcel Paradis	89.00\$	A. Grégoire et Fils	100.00\$
<u>SOUSSIONNAIRE</u>	<u>PRIX / HEURE (avant taxes)</u>						
Excavation Marcel Paradis	89.00\$						
A. Grégoire et Fils	100.00\$						
	<p>SUR LA PROPOSITION DE : VIATEUR FOURNIER IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE ce conseil accorde le contrat pour le nivelage à Excavation Marcel Paradis. À cette fin, une</p>						

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



dépense de 16 000 \$ (TVQ incluses) est autorisée et sera puisée au poste Nivelage (02 32050 521).

ADOPTÉE

078-2009
Octroi contrat de nettoyage de fossés

ATTENDU les soumissions reçues pour le nettoyage de fossés :

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	Option 1 Tarif horaire avant taxes	Option 2 Tarif horaire avant taxes
Excavation Marcel Paradis	110.00\$	240.00\$
A. Grégoire et Fils Ltée	120.00\$	250.00\$

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE ce conseil accorde le contrat pour le nettoyage des fossés à Excavation Marcel Paradis. À cette fin, une dépense de 34 508\$ (TVQ incluses) est autorisée et sera puisée au poste Nettoyage de fossés (02 32020 521).

ADOPTÉE

079-2009
Octroi contrat de granulat concassé

ATTENDU les soumissions reçues pour le gravier :

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>Prix à la tonne métrique (avant taxes)</u>
Excavation Marcel Paradis	14.00\$ (Lionel Jam)
A. Grégoire	15.00\$ (Carrières Plessis)
Pavage Lagacé et Frères	14.91\$ (Allen Mc Crea)
Pavage Lagacé et Frères	15.95\$ (Carrières Plessis)

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE ce conseil accorde le contrat pour le gravier à Excavation Marcel Paradis pour le gravier de chez Lionel Jam. À cette fin, une dépense de 32 772\$ (TVQ incluses) est autorisée sera puisée au poste Pierre, rechargement (02 32000 621).

ADOPTÉE

080-2009
Octroi contrat de chlorure de calcium ou chlorure de magnésium

ATTENDU les soumissions reçues pour la fourniture de chlorure de calcium liquide ou de chlorure de magnésium :

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>Prix par mètre cube (avant taxes)</u>
SEBCI	297.00\$
Somavrac	309.00\$

**SUR LA PROPOSITION DE : DANY BOLDUC
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE ce conseil ce conseil accorde le contrat de fourniture de chlorure de calcium ou chlorure de magnésium à S.E.B.C.I. inc. À cette fin, une dépense de 22 678\$ (TVQ incluses) est autorisée et sera puisée au poste Épandage de calcium (02 32030 521).

ADOPTÉE

081-2009
Abrogation de la résolution 051-2009 pour le

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



rapiéçage et recouvrement bitume

QUE le conseil municipal abroge la résolution 051-2009 et la remplace par celle-ci ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel d'offres par invitation pour le rapiéçage et le recouvrement de bitume aux entreprises suivantes :

- Lagacé et Frères inc.
- Ray-Car
- Entreprises Lévisiennes
- Pavage Centre-Sud

Les spécifications concernant le rapiéçage et le recouvrement de bitume seront décrites dans le devis préparé par la directrice générale.

Les soumissions seront reçues jusqu'au 4 mai prochain à 11 h, et seront ouvertes le même jour à 11h01.

ADOPTÉE

082-2009
Demande de prix pour le bitume

**SUR LA PROPOSITION DE : SYLVAIN LABRECQUE
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel de prix par invitation pour l'achat d'environ 370 tonnes de bitume, aux entreprises suivantes :

- Ray-Car
- Entreprises Lévisiennes

QUE les listes de prix seront reçues jusqu'au 4 mai prochain à 11 h.

ADOPTÉE

083-2009
Entretien de la Petite Ligne

**SUR LA PROPOSITION DE : VIATEUR FOURNIER
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE ce conseil autorise des travaux de nivelage sur le chemin de la Petite Ligne jusqu'à concurrence de 16 heures, ceci à même le budget autorisé.

ADOPTÉE

084-2009
Achat d'un débitmètre magnétique

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal abroge la résolution 059-2008 et la remplace par celle-ci :

QUE la municipalité est autorisée à dépenser la somme de 3 510.00\$ plus les taxes pour l'achat d'un débitmètre magnétique.

QUE cet achat est réalisé dans le cadre du programme de «Transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence.

ADOPTÉE

085-2009
Prévisions budgétaires 2009 de l'OMH

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve les prévisions budgétaires 2009 de l'Office Municipal d'Habitation de Lyster (O.M.H.).

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



<p>Autorisation de paiement à l'OMH de Lyster</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>Le paiement a été autorisé dans la liste des chèques.</p>
<p>086-2009 Nomination au conseil d'administration de l'OMH</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : VIATEUR FOURNIER IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE ce conseil accepte le renouvellement de Mesdames Francine Bolduc et Nicole Riopel, comme représentante municipale et membre du conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Lyster pour un mandat de trois ans.</p>
<p>087-2009 Frais communs Édifice St-Louis</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>La directrice générale dépose l'évaluation des frais communs d'entretien de l'édifice Saint-Louis pour l'année 2008 ;</p>
<p>088-2009 Demande de Les Atocas de Lyster</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : SYLVAIN LABRECQUE IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE la directrice générale en informe le locataire de l'édifice.</p> <p>ADOPTÉE</p> <p>ATTENDU le projet d'agrandissement de la ferme Les Atocas de Lyster sur les lots P-1, P-2, 3, 4, 5 du Rang 6 et P-2 du Rang 7, impliquant l'aménagement de 48.9 ha de nouveaux champs de canneberge, de trois réservoirs et de toutes les infrastructures de chemin, d'irrigation et de contrôle de l'eau qui lui sont associés ;</p> <p>ATTENDU que dans ce projet, il est question de détourner la branche 32 de la Rivière Chevreuil afin de permettre l'aménagement de la ferme en circuit fermé pour la gestion de son eau ;</p> <p>ATTENDU que la municipalité est en accord avec ce projet ;</p>
<p>089-2009 Demande de Ferme Pic Rouge</p>	<p>A CES CAUSES, SUR LA PROPOSITION DE : SYLVAIN LABRECQUE IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal demande à la MRC de l'Érable de prendre en charge la demande des Atocas de Lyster concernant le détournement de la branche 32 de la Rivière Chevreuil, étant donné que les cours d'eau sont sous la juridiction de la MRC de l'Érable.</p> <p>ADOPTÉE</p> <p>En tant que propriétaire de la Ferme Pic Rouge, le conseiller Viateur Fournier mentionne son intérêt en regard du prochain point à l'ordre du jour, et se retire des délibérations et du vote.</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal demande à la MRC de l'Érable de prendre en charge la demande de Ferme Pic Rouge concernant l'entretien du cours d'eau Brochu sur les lots P10-C et P11-B, étant donné que les cours d'eau sont sous la juridiction de la MRC de l'Érable.</p>
<p>Vente d'un</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>La directrice informe le conseil municipal qu'un terrain sur la rue Préfontaine sera vendu à</p>

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



terrain sur la rue Préfontaine	Monsieur Francis Larrivée et Madame Marie Myriam Dion, soit le lot 16C-82 et 16D-267.
090-2009 Achat de buts à soccer et barrières	<p>SUR LA PROPOSITION DE : DANY BOLDUC IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal approuve l'achat de deux buts à soccer pour la somme de 3 096.02\$ (TVQ incluse) et l'achat de barrières pour la somme de 3 033.45\$ (TVQ incluse). La somme sera puisée au poste Améliorations locatives – CCR (02 70120 528). Une somme de 3 000\$ sera remboursé par la Corporation des Loisirs de Lyster durant l'année, et cette somme sera remise dans le poste de dépenses Améliorations locatives.</p> <p>ADOPTÉE</p>
091-2009 Embauche de Nathalie Martel	<p>ATTENDU la résolution 101-2008 approuvant l'embauche de Madame Nathalie Martel comme remplaçante de Dominique D'Arcy, responsable des loisirs ;</p> <p>ATTENDU la résolution 247-2008 approuvant l'embauche de Madame Nathalie Martel comme adjointe à l'inspecteur municipal ;</p>
092-2009 Cours de sécurité au travail pour Mélanie Rodrigue et Nathalie Martel	<p>SUR LA PROPOSITION DE : SYLVAIN LABRECQUE IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal approuve l'embauche de Madame Nathalie Martel à l'entretien saisonnier ;</p> <p>QUE le salaire soit uniformisé pour toutes les fonctions ;</p> <p>QUE toutes les descriptions de tâches des différentes fonctions, le salaire et les conditions de travail convenus soient consignés dans une entente de travail signée par l'employée et la directrice générale.</p> <p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : VIATEUR FOURNIER IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise Mesdames Nathalie Martel et Mélanie Rodrigue à suivre un cours de secouriste en milieu de travail offert sans frais à Victoriaville les 13 et 14 mai 2009. Les frais de déplacement et de repas seront puisés au poste Frais de déplacement – saisonnier (02 70151 310) pour Nathalie Martel et au poste Formation Gymlyst (02 70195 454) pour Mélanie Rodrigue. À cet effet, un transfert budgétaire est autorisé à partir du poste Ent. et rép. appareil Gymlyst (02 70195 526) pour la somme requise.</p> <p>ADOPTÉE</p>
093-2009 Politique Sport-Action	<p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE ce conseil approuve de paiement de 800\$ à la Corporation des loisirs de Lyster en remboursement pour la Politique Sport-Action. La somme sera puisée au poste Politique Sport-Action (02 70190 970).</p> <p>ADOPTÉE</p>
094-2009 Coordonnateur pour le terrain de	<p>ATTENDU la proposition d'Animation Cocobec d'agir à titre de coordonnateur du terrain de jeux pour la saison estivale 2009 ;</p>

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



<p>jeux</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : DANY BOLDUC IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal accepte la proposition d'Animation Cocobec.</p> <p>QUE la somme d'environ 1 950\$ requise pour les services d'Animation Cocobec sera puisée au poste Salaire moniteurs, remplaçant (02 70122 141).</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>095-2009 Formation des moniteurs du terrain de jeux</p>	<p>ATTENDU que les municipalités de l'Érable se regroupent pour offrir de la formation pour les moniteurs durant la période estivale ;</p> <p>ATTENDU que la Municipalité de Lyster désire participer à ce regroupement ;</p> <p>ATTENDU que la Municipalité de la Paroisse de Plessisville offre son aide technique pour administrer le programme sans frais pour les municipalités participantes ;</p> <p>À CES CAUSES, SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal de Lyster délègue à la Municipalité de la Paroisse de Plessisville, la gestion administrative du programme de formation pour les camps de jours de la MRC de l'Érable.</p> <p>QUE la Municipalité de Lyster mandate la Paroisse de Plessisville pour le Regroupement des camps de jour de l'Érable, à la préparation d'une demande de subvention régionale dans le cadre du programme d'encouragement à la pratique régionale de loisir au Centre-du-Québec (PEPL) offert par l'Unité régionale de loisirs et de sport du Centre-du-Québec.</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>Période de questions</p>	<p>Monsieur le Maire invite les citoyens à la période de questions.</p>
<p>096-2009 Journée FADOQ à vélo</p>	<p>ATTENDU que le réseau FADOQ Centre-du-Québec sollicite l'autorisation de circuler sur le territoire de la Municipalité de Lyster dans le cadre de l'activité Journée FADOQ à vélo ;</p> <p>ATTENDU que le Ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités traversées à vélo autorisant l'activité sur leur territoire ;</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise le réseau à utiliser la Surface Desjardins pour leur dîner ;</p> <p>QUE le conseil municipal autorise le réseau FADOQ Centre-du-Québec à circuler sur le territoire de la Municipalité de Lyster pour son activité Journée FADOQ à vélo qui aura lieu le mercredi 17 juin 2009 de 9 h à 15 h 30.</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>097-2009 Demande de contribution Cadets de l'aviation</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : SYLVAIN LABRECQUE IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 50\$ en appui financier aux Cadets de l'aviation Escadron 814 Optimiste Plessisville. La somme sera puisée au poste Promotion-</p>

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

098-2009
Demande d'aide financière Cercle des Jeunes Ruraux de l'Érable

**SUR LA PROPOSITION DE : SYLVAIN LABRECQUE
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 60\$ en appui financier aux Cercle des Jeunes Ruraux de l'Érable. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

099-2009
Demande de financement de la Cellule Albatros de l'Érable

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 50\$ en appui financier à la Cellule Albatros de l'Érable. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

100-2009
Souper bénéfice ORAPÉ

**SUR LA PROPOSITION DE : VIATEUR FOURNIER
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux billets au total de 120\$ pour le souper bénéfice donné par ORAPÉ. La somme de sera puisée au poste Promotion – municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

101-2009
Paiement pour l'achat de couches de coton

ATTENDU la résolution 027-2008 concernant le programme de subvention pour l'utilisation de couches de coton ;

**SUR LA PROPOSITION DE : SYLVAIN LABRECQUE
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le paiement de 100\$ à Marie-Ève Lambert pour l'utilisation de couches de coton. La somme sera puisée au poste Promotion – municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

102-2009
Activités des bénévoles

**SUR LA PROPOSITION DE : VIATEUR FOURNIER
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE ce conseil ce conseil autorise une dépense maximale de 1 200,00 \$ dans le cadre de l'organisation de l'activité municipale pour les bénévoles. La somme sera puisée dans le compte Promotion-municipalité (02 69000 999). L'activité aura lieu le 25 avril 2009, soit une partie de sucre à 15 h, un souper de cabane à 18 h et une soirée.

ADOPTÉE

Demande de contribution Centre d'action bénévoles de l'Érable

Le conseil offre déjà une activité pour les bénévoles de la municipalité, donc aucune contribution ne sera accordée.

103-2009
Adoption du

**SUR LA PROPOSITION DE : SYLVAIN LABRECQUE
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



procès verbal
séance tenante

104-2009
Levée de
l'assemblée

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

**SUR LA PROPOSITION DE : DANY BOLDUC
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette session soit levée à 21 h 25.

ADOPTÉE

En signant le présent procès-verbal, Monsieur le Maire approuve et signe chacune des résolutions.

Marcel Beaudoin
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 6^e jour d'avril 2009

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière